

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-7-2

Séance du mercredi 9 décembre 2009

LE BP 2010 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 03 décembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) adopte le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
- 2) inscrit en autorisations de programme la somme de **5 628 000 €**,
- 3) inscrit en crédits de paiement la somme globale de **3 928 000 €** dont **2 355 000 €** pour le fonctionnement et **1 573 000 €** pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine qui vous sont récapitulés dans le tableau chiffré annexé au rapport,
- 4) donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées Locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant

précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté avec amendement